

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-1355 du 13/11/2023**

Arrêté du 30 mai 2023

ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE 2ÈME CLASSE CEAPF  
PAR LISTE D'APTITUDE - ANNÉE 2023

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des B et C**

### **RÉSUMÉ**

Le présent document liste les agents promus au grade de contrôleur des Finances publiques de 2<sup>ème</sup> classe CEAPF, au titre de la liste d'aptitude 2023.

Date d'application : 30/05/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ A2023 0023271 DU 30 MAI 2023 PORTANT NOMINATION, TITULARISATION ET CLASSEMENT D'AGENTS INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE 2023 AU GRADE DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE 2ÈME CLASSE CEAPF.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ A2023 0023271 DU 30 MAI 2023 PORTANT NOMINATION, TITULARISATION ET CLASSEMENT D'AGENTS INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE 2023 AU GRADE DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE 2ÈME CLASSE CEAPF**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
Sous-direction des effectifs, parcours et compétences  
Bureau affectation, mobilité et carrière des B et C  
66-70, allée de Bercy - Télédock 826  
75572 PARIS CEDEX 12

**ARRÊTÉ N° A2023 0023271**

portant nomination, titularisation et classement d'agents inscrits sur la liste d'aptitude 2023 au grade de contrôleur des Finances publiques 2<sup>ème</sup> classe CEAPF

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le décret n° 68-20 du 5 janvier 1968 modifié, fixant les conditions d'application de la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 modifiée, relative à la création de corps de fonctionnaires de l'État pour l'administration de la Polynésie française ;
- Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques ;
- Vu la liste d'aptitude au grade de contrôleur des Finances publiques de 2<sup>ème</sup> classe publiée sur Ulysse le 15 février 2023 ;
- Vu l'ensemble des arrêtés établis au titre de l'année 2023 portant avancement d'échelon pour les agents de catégorie C des Finances publiques ;

**ARRÊTE :**

**Article 1.** L'agent inscrit sur la liste d'aptitude au grade de contrôleur des Finances publiques 2<sup>ème</sup> classe, établie au titre de l'année 2023, est nommé, titularisé et classé dans les conditions indiquées ci-après, sous réserve de sa prise de fonction effective sur un emploi de son nouveau grade :

Identité de l'agent					Situation ancienne			Situation nouvelle				
Matricule	UO d'affectation	Nom usuel	Patronyme	Prénom	Grade	Échelon	Date effet	RANG	Grade	Échelon	Date effet	Reliquat
000002263621	DFIP POLY. FRANÇAISE	ADAMS	ADAMS	RAIPOE	Agent adm ppal FiP 2 <sup>ème</sup> classe CEAPF	07	29/04/2023	9723	Contrôleur des FiP 2 <sup>ème</sup> classe CEAPF	06	01/09/2023	04 MOIS 02 JOURS

Nombre d'agents : 1

**Article 2.** Sont et demeurent rapportés les avancements d'échelon dont ont bénéficié éventuellement les agents désignés à l'article 1, postérieurement à la date d'effet de la décision prise à l'article 1.

**Article 3.** Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

**Article 4.** L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

FAIT LE 30 MAI 2023

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES  
ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DU 2<sup>ÈME</sup> GRADE

XAVIER GRIDAINE

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Jérôme Fournel	